



Réunion du 28 mai 2013 entre les services de l'Etat, du Conseil régional, de RTE et l'association GESPER

-

Relevé des principaux points de discussion

Le Sous-préfet Philippe Loos a reçu le mardi 28 mai les représentants du collectif GESPER, en présence des services de l'État, du Conseil régional et de RTE (Réseau de Transport d'Électricité), pour échanger sur le Pacte électrique breton signé en 2010 par l'État, la Région, l'ADEME, RTE et l'ANAH.

Les représentants de GESPER ont pu faire part de leurs motivations et de leurs arguments. Les objectifs de l'association sont principalement de mener des analyses sur les besoins en énergie de la Bretagne et de structurer l'expression des acteurs de la société civile favorables au développement de la production d'énergie en Bretagne, notamment le projet de centrale à cycle combiné gaz sur la commune de Landivisiau.

GESPER a rappelé que la première analyse « citoyenne », menée en 2009 par l'association Investir en Finistère avec l'appui du cabinet Zelya Energie, avait conclu à la nécessité de deux tranches cycle combiné gaz de 400 MW chacune. Cette analyse ne prenait toutefois pas en compte les mesures de maîtrise de la demande en électricité, de développement des énergies renouvelables et de sécurisation du réseau prévues dans le Pacte électrique breton signé le 14 décembre 2010 par l'Etat, la Région, l'ADEME, RTE et l'ANAH. L'association a par ailleurs réalisé une analyse critique du scénario alternatif établi par le collectif GASPARE. Les membres de GESPER sont en désaccord avec l'approche adoptée par le cabinet d'étude et les hypothèses techniques prises pour construire le scénario, et concluent à sa non-faisabilité à l'horizon 2020.

Les partenaires du Pacte électrique ont pour leur part rappelé les conditions d'élaboration et de suivi du Pacte en Conférence bretonne de l'énergie, ainsi que les hypothèses techniques qui ont été prises en compte et qui ont été récemment confirmées par les derniers chiffres d'évolution de la consommation d'électricité et de développement des énergies renouvelables en Bretagne.

Enfin RTE a précisé à la demande de GESPER la méthodologie utilisée pour conduire les analyses de risque du réseau électrique, sur la base d'un modèle intégrant plus de 200 millions de données, et actualisé chaque année en fonction des conditions observées sur le réseau.

L'ensemble des données et toutes les informations relatives à la mise en œuvre du Pacte électrique breton sont disponibles sur les sites suivants :

- www.plan-eco-energie-bretagne.fr
- www.bretagne.pref.gouv.fr